



## Communiqué de presse

Paris, le 10 novembre 2015

### Prix CNSA Lieux de vie collectifs & autonomie : l'édition 2016 est lancée

#### LES LIEUX DE VIE COLLECTIFS DE DEMAIN SE CONSTRUISENT AUJOURD'HUI

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ouvre la 10<sup>ème</sup> édition du Prix CNSA Lieux de vie collectifs & autonomie. Le Ministère de la culture et de la communication, et ses partenaires du secteur médico-social et du monde de l'architecture s'associent au concours. Les dossiers sont attendus pour le 14 mars 2016. Ils seront examinés par un jury pluridisciplinaire, présidé pour la troisième année consécutive par l'architecte Thierry Van de Wyngaert.

L'architecture est un véritable outil pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap physique ou cognitif. Elle peut aisément se mettre au service de la qualité de vie des résidents et du personnel, grâce à une collaboration étroite entre le maître d'ouvrage et son architecte.

Avec le Prix Lieux de vie collectifs & autonomie, la CNSA, la Fondation Médéric Alzheimer et le Comité national coordination action handicap (CCAH) entendent valoriser des établissements pensés dans le développement urbain, adaptés au public accueilli (personnes âgées, personnes handicapées, malades Alzheimer, personnes handicapées vieillissantes) et fonctionnels.

**Les gestionnaires d'établissements médico-sociaux**, en collaboration avec leurs architectes, peuvent concourir pour :

- le **prix de la réalisation médico-sociale pour personnes handicapées**, doté de 30 000 € par la CNSA ;
- le **prix de la réalisation médico-sociale pour personnes âgées**, doté de 30 000 € par la CNSA ;
- la **mention spéciale « personnes handicapées et place des aidants »**, récompensée de 10 000 € par le CCAH ;
- la **mention spéciale « maladie d'Alzheimer et place des aidants »**, valorisée de 10 000 € par la Fondation Médéric Alzheimer.

Par ailleurs, **les étudiants en école d'architecture sont invités à imaginer la maison de retraite de demain en participant au concours d'idées**, récompensé par 12 000 € de la CNSA.

Les futurs architectes pourront s'associer à des étudiants de disciplines médicales, paramédicales, médico-sociales ou en école de paysagisme.

En organisant ce prix, la CNSA cherche à répondre à un triple enjeu :

- Encourager l'évolution des structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées du secteur médico-social pour une meilleure adéquation avec des besoins nouveaux (prise en compte des proches aidants, maladie d'Alzheimer...);
- Valoriser des réalisations de qualité pour donner des références aux maîtres d'ouvrage et aux concepteurs;
- Attirer l'attention des étudiants en architecture sur un thème social important, encore insuffisamment exploré dans les programmes universitaires.

Les lauréats seront désignés par un jury d'experts (responsables de fédérations du secteur, architectes, journalistes spécialisés...) présidé par l'architecte Thierry Van de Wyngaert.

Le jury apprécie notamment la qualité du dialogue entre le maître d'ouvrage et l'architecte, sa traduction dans l'élaboration du projet d'établissement et du projet architectural jusqu'à la réalisation de l'opération.

Le règlement, le détail des conditions de participation et les dossiers de candidature sont disponibles sur le site [www.prix-autonomie.cnsa.fr](http://www.prix-autonomie.cnsa.fr).

Date limite de dépôt des dossiers : 14 mars 2016, 16h00.

En collaboration avec



Et avec le soutien de



## Contacts Presse

**Camille Diaz - CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75  
[camille.diaz@cnsa.fr](mailto:camille.diaz@cnsa.fr)

**Philippe Berranger – CCAH**

Tel. : 01 42 27 73 26  
[philippe.berranger@ccah.fr](mailto:philippe.berranger@ccah.fr)

**Fondation Médéric Alzheimer**

Tel. : 01 56 791 791  
[fondation@med-alz.org](mailto:fondation@med-alz.org)

## À propos de la CNSA

Créée par la loi du 30 juin 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) exerce ses missions dans un cadre partenarial et en lien étroit avec les acteurs locaux de l'aide à l'autonomie.

Son originalité principale réside dans sa gouvernance spécifique : la composition plurielle et le rôle de son Conseil, véritable « parlement » du secteur médico-social.

Opérateur central des politiques d'aide à l'autonomie, à la fois caisse et agence, la CNSA a vu ses missions s'élargir depuis sa création, notamment par les lois du 11 février 2005 et du 21 juillet 2009. Elle est chargée de :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge et le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources et en apportant un appui technique aux acteurs locaux pour favoriser l'harmonisation des pratiques.
- Assurer une mission d'information et d'animation de réseau.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2015, la CNSA gère un budget de 22,8 milliards d'euros (12,5 milliards destinés aux personnes âgées et 10,3 milliards destinés aux personnes handicapées).

---

## Le président du jury

### **Thierry Van de Wyngaert - architecte**

**2011** Président de l'Académie d'architecture

**2011** Architecte conseil des Pyrénées-Orientales

**2008** Fonde l'agence d'architecture TVAA en association avec Véronique Feigel, architecte **2007**

Élu au Conseil national de l'Ordre des architectes (2007 - 2013)

**2006** Mention spéciale du jury "Marble Architectural Awards" pour les Archives diplomatiques à Nantes

**2006** Diplôme d'honneur de l'International Academy of Architecture \_ Sofia, Bulgarie, pour la Bibliothèque Chevreul à Lyon

**2004** Président du corps des Architectes-conseils du ministère de l'Équipement et du ministère de la Culture

**2004** Vice-président du Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Ile de France (2004 - 2007)

**2002** Architecte-conseil du Var (2002 - 2010)

**1998** Prix de la mise en lumière du patrimoine architectural contemporain [avec François Migeon]

**1991** Architecte-conseil de la Gironde (1995 - 2001) et de la Corrèze (1991 - 1994)

**1990** Architecte consultant à la MIQCP (Mission interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques) (1990 - 2000)

**1985** Lauréat des albums de la jeune architecture

**1983** Prix International d'architecture décerné par l'Institut du logement de Belgique (Groupe ETRA)

**1982** Fonde l'agence Thierry Van de Wyngaert Architecte

## Les partenaires

Le Prix CNSA lieux de vie collectifs & autonomie est organisé en partenariat avec Agevillage, l'ADF, l'AD-PA, l'ANAP, l'APF, le CCAH, la CNAV, la revue *D'Architectures*, la FEHAP, la FHF, la FNADE-PA, la FNAQPA, la Fondation des Caisses d'épargne pour la solidarité, la Fondation Médéric Alzheimer, la Fondation nationale de gérontologie, la Fondation Médéric Alzheimer, France Alzheimer, la maison de l'architecture de Haute-Normandie, le *Mensuel des maisons de retraite*, Oger International, OPQIBI, Pro BTP, du SYNERPA, l'UNAPEI, l'UNIOPSS, ainsi que les agences régionales de santé d'Aquitaine et de Haute-Normandie, la Direction générale de la cohésion sociale, la Direction générale des patrimoines.

## Les soutiens financiers

### La Fondation Médéric Alzheimer



Créée en 1999, la Fondation Médéric Alzheimer, reconnue d'utilité publique, s'est donnée pour mission d'accroître les connaissances sur les conséquences médico-sociales de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, de favoriser le développement d'initiatives locales d'aide aux personnes malades et à leurs aidants (familiaux, bénévoles et professionnels) et de susciter une réflexion sur la prise en charge de la maladie dépassant les clivages entre sciences humaines et sciences médicales. Centre ressource et d'expertise, lieu privilégié d'observation des pratiques de terrain en France et à l'étranger, la Fondation organise son action selon trois axes :

- Observer, identifier et comprendre
- Susciter, soutenir et accompagner
- Sensibiliser et mettre à disposition les connaissances acquises et le savoir-faire

Le site Internet de la Fondation propose:

- un abonnement gratuit à une revue de presse nationale et internationale à parution bimensuelle,
- un abonnement gratuit à La Lettre de l'Observatoire des dispositifs de prise en charge et d'accompagnement de la maladie d'Alzheimer à parution trimestrielle,
- un accès direct et gratuit à liste de tous les dispositifs Alzheimer par département.

[www.fondation-mederic-alzheimer.org](http://www.fondation-mederic-alzheimer.org)

### Le Comité National Coordination Action Handicap



Association reconnue d'utilité publique, le CCAH rassemble des groupes de protection sociale, des mutuelles, des entreprises, des comités d'entreprise et les associations nationales les plus représentatives du secteur handicap.

Véritable cœur de réseau, le CCAH :

- Finance des structures destinées à améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes handicapées,
- Conseille, apporte une expertise et développe une offre de formation dans le secteur du handicap,
- Informe et communique sur les évolutions du secteur en proposant rencontres et débats,

En 2014, le CCAH a accordé plus de 14 millions d'euros à des projets permettant d'améliorer concrètement les conditions d'accueil d'accompagnement des personnes en situation de handicap. [www.ccah.fr](http://www.ccah.fr)